



FGTE TRANSPORTS  
ENVIRONNEMENT



# VOUS ÊTES AMBULANCIER OU AMBULANCIÈRE DANS UNE TRÈS PETITE ENTREPRISE,

VOUS ÊTES DES SALARIÉ·ES COMME LES AUTRES.  
LA CFDT DÉFEND AUSSI VOS DROITS !

Le secteur du transport sanitaire, fort de ses 3 600 entreprises, est composé majoritairement de Très petites entreprises (TPE, moins de 11 salarié·es). La CFDT s'engage auprès de vous, pour vous représenter et défendre vos droits sur tout le territoire national !

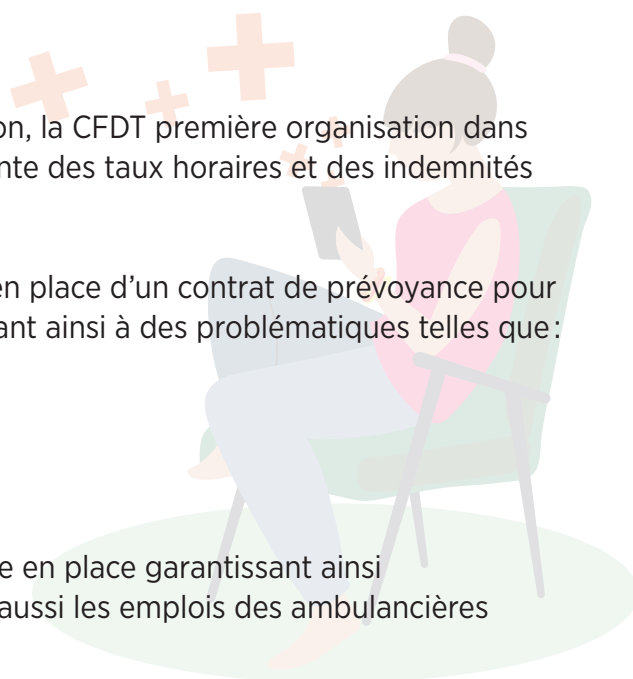
## CE QUE LA CFDT A DÉJÀ OBTENU :

**Pour votre rémunération**, lors des réunions de négociation, la CFDT première organisation dans le secteur du Transport, a obtenu une progression constante des taux horaires et des indemnités repas.

**Pour les risques liés au travail** la CFDT a obtenu la mise en place d'un contrat de prévoyance pour l'ensemble des entreprises du transport sanitaire, répondant ainsi à des problématiques telles que :

- décès, invalidité absolue et définitive ;
- invalidité ;
- incapacité de travail ;
- prévention et accompagnement.

**Concernant les classifications**, la CFDT a permis leur mise en place garantissant ainsi une rémunération liée à un poste de travail, et sécurisant aussi les emplois des ambulancières et des ambulanciers diplômés d'État.



[CFDT.FR](https://www.cfdt.fr)

 @CFDT

 /la.CFDT

 @cfdt\_officiel

 CFDT

 @La\_CFDT

## CE QUE LA CFDT CONTINUE À DÉFENDRE :

**Une prime de 13<sup>e</sup> mois**, le secteur du transport sanitaire n'a pas encore de prime conventionnelle de 13<sup>e</sup> mois, alors que d'autres secteurs du transport l'ont déjà obtenue (marchandises, voyageurs et convoyeurs de fonds).

**L'extension de la prévoyance**, la CFDT défend l'extension du contrat de prévoyance à des maladies redoutées, afin que les ambulanciers soient prémunis des conséquences financières et sociales dans le cadre de pathologies longues comme le diabète, l'AVC, etc.

## COMMENT LA CFDT PEUT M'AIDER ?

La CFDT vous représente au sein des Commissions régionales dédiées à votre profession telles que les CPRIA (Commission paritaire régionale interprofessionnelle de l'artisanat) et les CPR-PL (Commission paritaire régionale des professions libérales). Elle peut vous renseigner sur le contenu des accords professionnels qui vous concernent et vous accompagner face à votre employeur.

**Vous, ambulancier et ambulancière, avez le droit à un dialogue social de qualité, quelle que soit la taille de votre entreprise. Vos voix permettront à la CFDT d'être représentative au sein de la branche Transport, et de défendre vos droits et vos intérêts individuels et collectifs ! Pour cela, une seule chose à faire : votez CFDT !**

## RETROUVEZ-NOUS SUR :

Site web : <https://www.cfdt-transports-environnement.fr/>

Nos réseaux sociaux : <https://www.facebook.com/groups/Groupe.Ambulanciers>

#TUVOTESTUGAGNES

**ÉLECTIONS TRÈS PETITES ENTREPRISES (TPE)  
DU 25 NOVEMBRE AU 9 DÉCEMBRE 2024**

[WWW.CFDT.FR/ELECTIONS-TPE](http://WWW.CFDT.FR/ELECTIONS-TPE)

**VOTEZ CFDT**

